



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2024

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
FE	: Femme
FI	: Fille
FBU	: Franc Burundais
G	: Garçon
H	: Homme
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de Janvier 2024. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Ce rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population sont :

- 1- Des menaces de mort à l'endroit des militants du parti CNL de la commune Kiremba, province Ngozi ;
- 2- Des abus commis par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui tuent des personnes paisibles et sans défense, volent des biens et font des menaces et intimidations à l'endroit des personnes qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD, ...
- 3- Une femme morte et plusieurs autres blessées suite aux pluies torrentielles en commune Mugina et Buganda, province Cibitoke ;
- 4- Des champs de cultures endommagés par des pluies torrentielles en commune et province Ruyigi ;
- 5- Une personne blessée dans une attaque à mains armées en commune Buhiga, province Karuzi ;
- 6- Des cérémonies de clôture des entraînements paramilitaires en province Cibitoke ;
- 7- Une grenade retrouvée en commune Mishiha, province Cankuzo ;
- 8- Une personne morte électrocutée en commune Muha, Bujumbura Mairie ;
- 9- Une personne tuée dans un accident de roulage en commune Bweru, province Ruyigi.

Le domaine politique a essentiellement été caractérisé par des menaces de mort faits par le responsable des jeunes Imbonerakure de la nouvelle province Butanyerera à l'endroit des militants du parti CNL de la commune Kiremba, province Ngozi. Ces militants du CNL sont accusés d'être de connivence et d'héberger les assaillants qui attaquent le Burundi.

Dans le domaine judiciaire, ce rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que la chasse et l'arrestation des rwandais en province Cibitoke depuis la fermeture des frontières burundo-rwandaïses.

Dans le domaine social est fortement marqué par la pénurie du carburant qui cause d'innombrables problèmes au niveau économique.

En second lieu, ce rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Le rapport met en évidence des cas de personnes tuées et dont les cadavres sont retrouvés et sans toutefois qu'il y ait une identification des auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont mis en exergue.

Quatrièmement, le rapport évoque les cas de torture, de traitement cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours du mois de janvier 2024.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de Janvier 2024 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale. Le présent rapport met également en évidence les cas de 2 personnes dont une femme morte en prison, plus particulièrement à la prison de Bururi et à la prison centrale de Mpimba (Bujumbura Mairie).

Le rapport se termine par une conclusion et quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie. Il s'agit notamment des cas suivants :

1- Un homme battu au marché de la commune Matana, province Bururi

En date du 1^{er} Janvier 2024, sur la colline et commune Matana, province Bururi, Emmanuel Nimbona, malade mental, a été battu et blessé au niveau de la tête par sa femme par sa femme prénommée Charlotte, commerçante. Selon des sources sur place, elle l'a battu à coups de bâton quand ils étaient au marché de Matana.

2- Une personne blessée dans une attaque à mains armées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 janvier 2024, sur la colline Shanga, commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Vincent, âgé de 34 ans, membre du parti CNDD-FDD, enseignant dans la DCE Mutumba, originaire de la colline Rudaraza, dans la même commune, a été blessé par un groupe de personnes non identifiées jusqu'à perdre connaissance. Selon des sources sur place, il a été blessé au niveau de la tête et à la mâchoire gauche. En date du 3 janvier 2024 vers 6 heures, ses parents ont été alertés et ont trouvé, à côté de la victime, une matraque que les malfaiteurs ont utilisée pour blesser Vincent. Selon les mêmes sources, Therence Bacebaseme, administrateur communal de Buhiga s'est rendu sur les lieux et a conduit la victime à l'hôpital de Buhiga pour la prise en charge médicale. Après avoir repris sa connaissance, Therence a dit qu'il avait, dans sa poche, une somme de 500.000 FBU qu'il venait de recevoir de la COOPEC Buhiga comme crédit.

3- Deux personnes blessées suite aux pluies diluviennes en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 7 janvier 2024, sur les transversales 2,3 et 4, commune Buganda, province Cibitoke, deux personnes de la colline Nyamitanga, zone Ndava dans la même commune ont été grièvement blessées et secourues des décombres de leurs maisons entièrement détruites après des pluies torrentielles qui se sont abattues sur la localité. Selon des sources sur place, une centaine de maisons ont été détruites et plus de 500 hectares de cultures surtout de maïs et de haricot ont été endommagés. Selon les mêmes sources, la route nationale Bujumbura-Cibitoke est devenue impraticable pendant quelques jours, suite à ces eaux de pluie. Les habitants de la localité ont demandé une assistance d'urgence et surtout des mesures préventives pour faire face à ces catastrophes naturelles devenues répétitives.

4- Des cérémonies de clôture des entraînements paramilitaires en province Cibitoke

En date du 12 janvier 2024, dans la salle des fêtes de l'église pentecôte de Rusagara, les entraînements paramilitaires des Imbonerakure des communes Mugina et Rugombo, en province Cibitoke ont été clôturés. Selon des sources sur place, ces entraînements avaient débuté en date du 2 janvier 2024. Les cérémonies de clôture ont été rehaussées de la présence de Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, les Imbonerakure qui ont suivi ces entraînements étaient au nombre de 480. Dans son discours de clôture, Révérien Ndikuriyo a vivement remercié ces jeunes Imbonerakure qui ont pris part à ces entraînements militaires d'intenses exercices physiques et de maniements des armes. Il a rappelé que les lauréats qui venaient de terminer la formation vont être engagés à défendre leur patrie. Ils vont même partir à l'étranger pour apporter des renforts là où les soldats de la FDNB sont allés combattre les ennemis du pays. Il a aussi promis des primes d'encouragement aux volontaires qui vont partir en précisant que mêmes leurs familles vont recevoir des appuis financiers. Selon les mêmes sources, les formateurs étaient des anciens combattants dont Déo Nsabimana, responsable des jeunes Imbonerakure dans la future province de Bujumbura et Mozaire Bazirutwabo, chef des anciens combattants dans la future commune de Mugina (Mabayi et Mugina

actuelles) et des militaires. Certains formateurs étaient logés à la permanence du parti CNDD-FDD à Mugina et d'autres, dans un hôtel sis à Rusagara. Le véhicule de l'administrateur communal de Mugina assurait les déplacements des formateurs, du bois de chauffage et des aliments. Pendant la nuit, ces jeunes Imbonerakure en formation faisaient des patrouilles et vers 3 heures du matin, ils se dirigeaient au stade de Mugina pour des formations militaires de maniements d'armes et autres techniques militaires.

5- Des champs de cultures endommagés par des pluies torrentielles en commune et province Ruyigi

En date du 19 janvier 2024 vers 16 heures, sur la sous-colline Makombe, colline Ngarama, commune et province Ruyigi, des pluies torrentielles mélangées de grêle se sont abattues sur cette localité, endommageant des champs de cultures. Selon des sources sur place, les cultures extensives de maïs, de pomme de terre, de patates douces, de riz et autres cultures de la saison A ont toutes été endommagées. Jusque le matin du 20 janvier 2024, la grêle était encore répandue dans les champs. Selon les mêmes sources, les toitures de 4 maisons d'une permanence communale du parti CNDD-FDD sise sur la colline Ngarama ainsi que 4 poteaux de haute tension électriques ont été emportées par le vent.

6- Une grenade retrouvée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 22 janvier 2024, dans un champ d'un cultivateur situé sur la colline Kibimba, commune Mishiha, province Cankuzo, une grenade de marque défensive a été retrouvée par ce cultivateur. Ce dernier a alerté la police. Selon des sources sur place, Gabriel Toyi, chargé d'enlever les armes de petits calibres au sein de la population, travaillant au Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique a pris la grenade pour la conserver au commissariat communal de la police à Mishiha.

7- Une personne morte électrocutée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 24 janvier 2024, au Quartier Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Jean Marie Nimbeshaho, âgé de 25 ans, veilleur à la Station-service Prestige Energie se trouvant dans ce même quartier Kajiji, originaire de la colline Karehe, commune Vyanda, province Bururi, a été retrouvé sur la route Bujumbura-Rumonge dans ce même quartier. Selon des sources sur place, Jean Marie a été électrocuté lorsqu'il se soulageait près d'un transformateur de la REGIDESO. Les populations du quartier Kajiji ont demandé à la REGIDESO de faire le suivi régulier de ses installations et équipements pour éviter les accidents. Le corps sans vie a été conduit à la morgue de la Clinique Prince Louis Rwagasore sur l'ordre du chef de zone Kanyosha.

8- Une personne tuée dans un accident de roulage en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 24 janvier 2024 vers 6 heures, sur la RN13 plus précisément sur la colline Kirambi, commune Bweru, province Ruyigi, Pascal Nitunga, âgé de 38 ans, cultivateur marié et père de 4 enfants, a été cogné par un véhicule non identifié et est mort sur le champ. Selon des sources sur place, le mobile de cet accident était lié à l'excès de vitesse. Selon les mêmes sources, ce véhicule prenait la direction Cinkuzo. Le constat a été fait par l'OPJ, Alfred Ntahomvukiye.

9- Une femme morte et six autres blessées suite aux pluies torrentielles en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 25 janvier 2024, sur les collines Kagurutsi et Rubona, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, il s'est abattu de fortes pluies diluviennes mêlées de grêle et du vent violent qui ont fait beaucoup de dégâts. Selon des sources sur place, Candide Habonimana, âgée de 54 ans, mère de 6 ans, cultivatrice, est morte dans ces pluies et 6 personnes ont été blessées foudroyées dont Odette Nkorerimana, Eliane Ndabitezimana, Rahabu Niyonsaba, Richard Niyongere. L'administration communale a invité les âmes charitables à venir en aide aux populations sinistrées en leur octroyant du matériel de couchage et des vivres.

10- Un enfant brûlé en commune Mukike, province Bujumbura rurale

En date du 25 janvier 2024 vers 11 heures, sur la colline Nyarumanga, commune Mukike, province Bujumbura rurale, Clairia Nishimwe, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Nyarumanga âgée de 7 ans, a été brûlée à la main droite par sa mère Annonciate Nshimirimana. Selon des sources sur place, cet enfant a été accusé d'avoir mangé un avocat. La victime a été conduite à l'hôpital Mayuyu pour des soins de santé mais ses doigts sont devenus inactifs. La présumée auteure, quant à elle, a été arrêtée par des policiers du poste de police de Mukike puis mise au cachot de ce poste.

II.2. Du contexte politique

1- Des menaces de mort à l'endroit des militants du parti CNL de la commune Kiremba, province Ngozi

En date du 20 janvier 2024, dans les enceintes du Lycée Kiremba, lors d'une réunion à l'intention des Imbonerakure de la commune Kiremba en province Ngozi, Jean Bosco Ndayishimiye, responsable des Imbonerakure de la nouvelle province Butanyerera (nord du pays) a demandé aux Imbonerakure de cette commune de surveiller les faits et gestes ainsi que les domiciles des membres du parti CNL de cette commune. Il a accusé les membres du parti CNL d'héberger les assaillants depuis qu'en date du 17 janvier 2024, Martin Niteretse, Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions ait envoyé une correspondance à Agathon Rwasa l'accusant de travailler avec les groupes terroristes. Selon des sources sur place, il a même dit que « s'il le faut, ils seront éliminés ». Dans cette réunion participaient également les responsables du parti CNDD-FDD dans la commune Kiremba. Selon des sources sur place, le message que ce responsable des Imbonerakure a donné a suscité beaucoup de peur au sein des membres du CNL qui craignent des persécutions. Jean Bosco Ndayishimiye a même cité nominativement certains membres du parti CNL qu'il faut suivre de près à savoir Gorgon Miburo, Omer Nkuzimana, Benjamin Girukwishaka, Sebastien Kavakure et Evariste Karenzo, tous des responsables au sein de ce parti.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de janvier 2024, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans cette partie, le rapport met aussi en quarantaine les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que la chasse aux rwandais vivant en province Cibitoke, depuis la fermeture de la frontière burundo-rwandaise.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de janvier 2024. Les cas qui ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Un mineur arrêté et détenu illégalement au cachot du commissariat provincial de la police en province Bubanza

Léonce Ndayikengurukiye, âgé de 17ans, de la commune Gihanga, province Bubanza a été arête avec son père Fidèle Ntezimana (qui est actuellement en prison) depuis le 16 août 2023) puis conduits par après au cachot. Le chef de famille serait accusé de n'avoir pas remboursé une dette d'argent qu'il avait contractée. Son fils, quant à lui, est accusé d'avoir signé comme témoin oculaire.

2- Un mineur arrêté et détenu illégalement en commune et province Bubanza.

Rodrigue Manirambona, âgé de 17 ans, de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza a été arrêté depuis le 3 septembre 2023, accusé d'avoir volé un téléphone. Il croupit dans un cachot du commissariat provincial de la police sans assistance.

3- Une fille arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 janvier 2024 vers 9 heures, au centre Buhiga, commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Chadia, âgée de 19 ans, originaire de la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karuzi a été arrêtée et incarcérée par la police au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, Chadia s'est rendue elle-même à la police après que celle-ci ait délivré un mandat d'arrestation de son amant. Chadia avait été engrossée par le prénommé Vénuste, âgé de 19 ans, originaire de la colline Rweya, zone et commune Buhiga et la grossesse avait 6 mois déjà. Le père de la fille avait exigé une somme de 150.000 FBU plus un engagement de la part de la famille de Vénuste pour entretenir sa fille enceinte. Après un mois, le père de la fille l'a renvoyée chez l'auteur de la grossesse et les parents du garçon l'ont accueillie mais, après 2 semaines, le père de la fille a demandé aux parents du garçon de lui rendre sa fille et ces derniers ont refusé la proposition disant qu'il l'a envoyée volontairement et qu'ils ne peuvent pas la remettre. En date du 28 décembre 2023, le père de la fille s'est rendu chez le procureur de la République à Karuzi pour se plaindre ; disant qu'il veut que sa fille retourne à la maison et qu'elle pourrait continuer ses études après avoir mis au monde. Le procureur lui a donné un mandat d'arrêt de la mère du garçon. Lorsque la police a voulu arrêter cette femme au marché de Buhiga, la population s'est opposée ; disant que ce n'est pas elle l'auteur de la grossesse. La famille du garçon a envoyé à la police la fille enceinte, en date du 8 janvier 2024 et elle a été arrêtée et incarcérée afin que le garçon recherché puisse aller libérer sa fiancée mais la fille a refusé de révéler le lieu de cache de son amant.

II.3.2. Chasse et arrestation des rwandais en province Cibitoke

Après l'annonce de la fermeture des frontières Burundo-Rwandaises, des ressortissants des communes Mugina et Rugombo en province Cibitoke sont, pour certains, sous arrestation et d'autres, déjà expulsés depuis le 11 janvier 2024. En commune Rugombo, sur 61 rwandais arrêtés, 20 ont été sommés de quitter le sol burundais en date du 11 janvier 2024 et 26, en date du 12 janvier 2024. Parmi eux, 12 sont toujours incarcérés au cachot communal de Rugombo. Selon les mêmes sources, en commune Mugina, 38 rwandais ont été placés en garde à vue au cachot de la commune en attente d'être expulsés dans leur pays. La plupart des rwandais arrêtés sont des ouvriers saisonniers engagés dans des travaux champêtres. L'autre partie des rwandais concernés par cette chasse à l'homme était celle des rwandais venus au Burundi pour des raisons sociales. Les Imbonerakure sont pointés du doigt dans cette chasse aux ressortissants rwandais.

II.3.3. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Un membre du parti CNL enlevé en commune et province Muramvya

En date du 3 janvier 2024 vers 11 heures, devant les bureaux du TGI de Muramvya, commune et province Muramvya, Longin Nindagiye, vice-président du parti CNL en province Muramvya et coordinateur provincial de l'antenne de la fonction publique à Muramvya, a été arrêté par le Colonel de police Pontien Bigiruwuhiriwe, responsable provincial du SNR à Muramvya. Selon des sources sur place, Longin a été menotté par 2 policiers et l'ont directement embarqué, à bord d'un véhicule qui s'est dirigé au bureau du SNR à Muramvya. Après quelques minutes, le même véhicule a pris la direction Muramvya-Bujumbura. Selon les mêmes sources, ses proches l'ont cherché partout sans succès.

2- Une fille enlevée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 8 janvier 2024 vers 20 heures, au quartier Gasenyi, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Corinne Nizigama, âgée de 28 ans, a été enlevée par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Corinne venait du centre-ville de Bujumbura Mairie et elle rentrait chez elle à Gasenyi. A sa descente d'un bus de transport en commun à Gasenyi, elle a été stoppée de force et embarquée dans un véhicule de marque Toyota, TI d'Immatriculation B 058145 A de vitres teintés. Selon les mêmes sources, sa famille n'est pas au courant du lieu où se trouve Corinne.

3- Un membre du Parti CNL enlevé en commune Gihanga, province Bubanza.

Dans la soirée du 28 janvier 2024 aux environs de 22 heures, Georges Nimbona alias Manyenye, membre du parti CNL, a été enlevé sur la colline Buringa, commune Gihanga, province Bubanza par des personnes munies de fusils Kalachnikov et pistolets. Selon des sources sur place, la victime était un représentant des jeunes de son parti sur cette colline. Les kidnappeurs étaient à bord d'un véhicule de vitres teintés. Georges prenait un verre dans une buvette communément appelée "ku Mukaratusi" quand les ravisseurs sont arrivés et l'ont pris par force et l'ont embarqué dans leur véhicule. Les mêmes sources ont indiqué qu'il avait été filé toute la soirée par un groupe de jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Sa famille n'a cessé de s'inquiéter de cet enlèvement.

Bref et sans être exhaustif, au moins 66 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 3 autres ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de janvier 2024.

II.4. DU CONTEXTE SOCIAL

1- Pénurie de carburant dans les provinces du Nord du Burundi

Depuis le 19 janvier 2024, il se remarque une pénurie de carburant dans toutes les provinces du nord du Burundi : Ngozi, Kirundo et Muyinga. Selon des sources sur place, avant cette pénurie, l'approvisionnement en carburant était conditionnée par l'octroi aux pompistes d'une corruption de 20.000 à 30.000 FBU pour un véhicule et 10.000 FBU pour une moto, en province Kirundo.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de janvier 2024, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, tout au long de ce mois, des vies humaines ont disparu sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des crimes afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

La situation se présente comme suit :

1- Une femme détenue morte dans la prison centrale de Mpimba en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 1^{er} janvier 2024, en zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Edith Nizigama est morte à la prison centrale de Mpimba. Selon des sources sur place, Edith souffrait d'asthme. Elle avait été arrêtée, chez elle en zone Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie en date du 28 décembre 2023 et conduite au cachot de la PJ Jabe avant d'être transférée à la prison de Mpimba en date du 29 décembre 2023. Edith avait une dette de 16.000.000 FBU qu'elle n'avait pas remboursée. Alexis Ngayisenga, époux d'Edith avait même présenté une somme de 4.000.000 FBU pour diminuer la dette mais il n'a pas été écouté. Il a même donné sa voiture comme caution à la libération de sa femme mais en vain. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a passé une nuit dans la prison de Mpimba alors qu'elle devrait être évacuée dans l'une des morgues des hôpitaux de Bujumbura Mairie. La famille de la défunte avait amené un véhicule pour déplacer le cadavre mais elle n'a pas eu de billet de sortie à cause de l'absence du directeur de la prison et du responsable de l'infirmerie de ladite prison.

2- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 3 janvier 2024, en commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie de Joséphine Minani, âgée de 83 ans, originaire de la colline Mugerama, dans la même commune, a été retrouvé sur la colline Mvugo de la même commune. Selon des sources sur place, Joséphine avait quitté son domicile en disant qu'elle allait à Nyagitonga, sous-colline Mvugo, proche de la forêt naturelle de Rukambasi, pour chercher des feuilles de bananiers servant dans la fabrication des nattes. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la gorge et était couvert par des feuilles de bananiers et avait été brûlé au niveau du côté gauche. Pour des raisons d'enquête, 2 personnes voisines du lieu de la découverte macabre ont été arrêtées par la police.

3- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 4 janvier 2024 vers 6 heures du matin, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo 1, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'Elianne Kwizerimana, cultivatrice, âgée de 30 ans, a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, le corps de la victime gisait dans le sang et était nu et le sous-vêtement était à côté de lui. D'après des sources médicales de l'hôpital Cibitoke, ladite femme a été tuée après avoir été violée. Selon les mêmes sources, 2 personnes dont Djuma Niyonkuru, Imbonerakure ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

4- Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 4 janvier 2024 vers 13 heures, sur la colline Mirama, zone Mugerama, commune Bugendana, province Gitega, Joseph Ndayikengurukiye, âgé de 30 ans, a été tué à coups de machette par le prénommé

Claude de la même colline, trois jours après sa disparition. Selon des sources sur place, Joseph était originaire de la colline Mwurire de la même commune et avait disparu suite à sa maladie mentale. Selon les mêmes sources, Claude a trouvé Joseph devant sa maison et l'a accusé d'être un voleur. Après cet assassinat, Claude a pris le cadavre et l'a déposé à côté de la route Mirama-Mugera. Selon les mêmes sources, le lendemain, le présumé auteur a été arrêté par le prénommé Jean de Dieu, OPJ de Bugendana mais il a été libéré 4 jours après.

5- Un membre du parti CNL tué en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 4 janvier 2024 vers 21 heures, sur la colline Kabere, au chef-lieu de la commune Mabayi, province Cibitoke, Alfred Mpawenayo alias Rupfu, âgé de 30 ans, membre du parti CNL, a été tué poignardé au niveau des côtes par des personnes non identifiées à 200 mètres du bureau communal et à 30 mètres du bistrot d'une position des policiers et des militaires. Selon des sources sur place, Alfred venait d'un bar appelé « Treibeka ». Selon les mêmes sources, Alfred s'apprêtait à travers le portail de son enclos pour entrer dans sa parcelle. Il a succombé à ce coup de poignard à l'hôpital de Mabayi suite à une hémorragie non maîtrisée.

6- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 6 janvier 2024, sur la colline Mwangé communément appelée Kinani, ancien port de pêche de Mwangé, zone Kizuka, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition, égorgé, a été retrouvé au bord du lac Tanganyika. Selon des sources sur place, le corps sans vie était enterré à moitié : la partie inférieure se trouvait dans un fossé (les jambes coupées aux genoux) et la partie supérieure était couverte de sable. Selon les mêmes sources, ce corps était habillé de plus de 5 chemises avec une veste. Les autorités administratives locales et policières se sont rendues sur les lieux pour faire le constat et ont arrêté quelques personnes pour des raisons d'enquête. Le cadavre a été enterré sur le lieu de sa découverte vers la soirée par la population arrêtée, sur l'ordre de l'administration locale et de la police.

7- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Matana, province Bururi

En date du 7 janvier 2024, sur la colline et commune Matana, province Bururi, un corps sans vie de Bienvenu Nshimirimana, âgé de 4 ans, a été retrouvé dans la brousse de Nkero. Selon des sources sur place, l'enfant avait été porté disparu la veille. Selon les mêmes sources, la langue de l'enfant avait été coupée. Pour des raisons d'enquête, plusieurs personnes dont Gabriel Sabushimike, Samson Ciza, Audace Sindayigaya, Jean Marie Bigirimana, Jean Bosco Kabura et le dénommé Katihabwa ont été arrêtées par la police et conduites au cachot de la police de Matana.

8- Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 8 janvier 2024, un corps sans vie d'une personne non identifiée et en état de décomposition a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources sur place, il apparaissait que la personne en question serait tuée asphyxiée. Selon les mêmes sources, Pamphile Hakizimana, Administrateur de la commune Buganda a donné l'ordre d'enterrer directement le corps de la victime sans faire des enquêtes pour identifier la victime et les auteurs.

9- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 8 janvier 2024, sur la colline Rukana 2, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Brice Bikorimana, âgé de 10 ans, a été retrouvé flottant sur les eaux de pluie se trouvant dans un fossé tout près de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ce fossé avait été creusé par les extracteurs des moellons de construction. Selon les mêmes sources, les membres de la famille de la victime estiment que cet endroit constitue un lieu très dangereux et demandent aux pouvoirs publics de mettre tout en œuvre pour commencer les travaux d'aménagement pour éviter les risques futurs.

10- Une femme tuée en commune Kinyinya, province Ruyigi

En date du 11 janvier 2024, sur la colline Kinyinya, au chef-lieu de la commune, province Ruyigi, une veuve a été tuée lynchée à son domicile. Selon des sources sur place, le présumé auteur est une personne avec qui elle partageaient de la bière durant la journée. Ce présumé auteur s'est directement rendu à la police.

11- Un corps sans vie retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 12 janvier 2024, en zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans le lac Tanganyika. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté et amputé de la tête.

12- Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 12 janvier 2024 vers 15 heures, sur la colline Nyarurambi, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, cet homme avait été attrapé en train de voler une chèvre chez Damienne Mpawenimana, sur la sous-colline Nyamirama, colline Murago de la même commune. Selon Louis Ndayihimbaze, commissaire communal de police à Gatara, la victime a été frappée par des gens non identifiées et a succombé suite aux coups et blessures lui infligés. Selon les mêmes sources, dans l'après-midi du même jour, Damienne Mpawenimana, propriétaire de la chèvre, J. Paul Nsengiyumva, Constantin Ciza et Elvis Duhimbazimana, tous voisins de Damienne ont été arrêtés et placés en garde à vue au cachot du poste de police de la commune Gatara pour des raisons d'enquête. Le corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital Kayanza en attendant l'identification de la famille de la victime.

13- Un membre du parti CNL tué en commune Kayanza, Bujumbura rurale

En date du 12 janvier 2024, sur la colline Gisovu, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura Rurale, Rodrigue Irakoze, membre du parti CNL est mort suite à des coups et blessures lui infligés par des Imbonerakure, en date du 1^{er} janvier 2024. Selon des sources sur place, des Imbonerakure munis de gourdins dont Stany Nduwimana, responsable des Imbonerakure en commune Kanyosha et le prénommé Canesius et d'autres Imbonerakure de la localité en tenues policières ont attaqué des personnes majoritairement membres du parti CNL qui étaient entrain de célébrer le nouvel an et ont commencé à les frapper. Selon les mêmes sources, Rodrigue Irakoze avait reçu plusieurs coups de gourdin au niveau de la poitrine. Les membres de sa famille n'ont cessé de réclamer que justice soit faite à l'endroit des auteurs.

14- Une nouveau-né tué en commune Matana, province Bururi

En date du 16 janvier 2024, sur la colline Ntega, commune Matana, province Bururi, Cynthia Irakoze, veuve, a tué son bébé qu'elle venait de mettre au monde. Selon des sources sur place, les voisins ont remarqué qu'elle n'était plus enceinte et lui ont demandé où elle avait mis l'enfant. Elle leur a dit qu'elle avait avorté. Selon les mêmes sources, elle n'a pas pu montrer où elle a mis le cadavre de l'enfant. Les voisins ont alors alerté la police. Cette dernière a arrêté Cynthia avant de la placer en garde à vue au cachot du poste de police de la commune Matana pour des raisons d'enquête.

15- Une personne morte en commune Bugendana, province Gitega

En date du 16 janvier 2024 vers 18 heures, sur la colline Nyagisenyi, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Chanel Irankunda, âgé de 19 ans, cultivateur, célibataire, a été retrouvé dans sa chambre attachée sur une corde suspendue au plafond par les membres de sa famille. Selon l'OPJ Aron Gasore qui s'est rendu sur les lieux du drame pour faire le constat, la fille s'est suicidée. Selon des sources sur place, Nestor Ngendabanka, Rosette Ntambabazi, parents de la victime ainsi que le chef de colline, Ildephonse Nduwayezu ont affirmé que la fille n'avait de conflit avec personne. Le corps de la défunte a été enterré, le lendemain, au cimetière de Nyagisenyi se trouvant en commune Bugendana.

16- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Mutumba, province Bujumbura Rurale

En date du 17 janvier 2024 vers 16 heures, sur la colline Gomvyi, commune Mutumba, province Bujumbura rurale, Tharcisse Ndayisenga, âgé de 53 ans, commerçant et membre du parti CNDD-FDD, a été tué à l'aide d'un marteau par son fils Ndayiragije Naphtalie, âgé de 23 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, le père de Naphtalie avait refusé de donner à son fils une propriété de ses propriétés foncières pour qu'il la vende. Etant seul avec son père à la maison, Naphtalie a pris un couteau et l'a enfoncé dans la poitrine de son père puis il a directement pris le large. Les mêmes sources indiquent que les voisins ont entendu les cris de la victime et lui ont porté secours en la transportant au CDS Masama où il a rendu son âme. Le présumé auteur est jusqu'à ce jour recherché par la police de Bujumbura rurale.

17- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 17 janvier 2024 vers 1 heure du matin, sur la colline Nyarurinsi, zone Buziransazi, commune Murwi, province Cibitoke, Joseph Habumugisha, âgé de 65 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué à coups de machette par des gens non identifiées. Selon des sources sur place, les malfaiteurs l'ont trouvé dans sa chambre à coucher de son domicile. Selon les mêmes sources, Joseph était accusé de sorcellerie par des habitants de la localité. Pour des raisons d'enquête, 2 Imbonerakure ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Murwi.

18- Un nouveau-né tué en commune Kabezi, province Bujumbura rurale

En date du 18 janvier 2024 vers 16 heures, sur la colline Ramba, commune Kabezi, province Bujumbura rurale, Divine Kwizera âgée de 28 ans, mère célibataire de 3 enfants issus des parents différents, membre du CNDD-FDD, a tué son 4^{ème} enfant qu'elle venait de mettre au monde. Selon des sources sur place, cette femme avait eu l'occasion d'aller en Oman mais elle n'a pas eu la chance d'y rester car elle était enceinte. De retour au Burundi, elle a planifié comment elle pourrait y retourner le plus rapidement possible. Les mêmes sources indiquent qu'en date du 14 janvier 2024, elle a mis au monde une fille qu'elle a appelé Laure Brunella Akimana. Après 4 jours, soit en date du 18 janvier 2024, Divine a pris un sac à main et s'est dirigée vers Gakungwe, à la rivière Mugere où elle a mis l'enfant dans ce sac puis l'a jeté dans l'eau. Lorsqu'elle est retournée à la maison, les voisins ont constaté qu'elle n'a pas son nouveau-né. Ils l'ont conduite au commissariat communal de police à Kabezi pour l'enquête et elle a avoué tout ce qu'elle avait fait. Divine a directement été détenue au cachot communal de la police à Kabezi.

19- Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune et province Bururi

En date du 19 janvier 2024, sur la colline Nyarugera, commune et province Bururi, un corps sans vie de Moise Nibasumba, membre du parti CNDD-FDD, chef de cette colline a été retrouvé sous les décombres de sa petite maisonnette inhabitée depuis un certain temps par les habitants de cette localité. Selon des sources sur place, la famille de la victime a indiqué que la victime était introuvable depuis le 17 janvier 2024. Selon les mêmes sources, Moise a été tué par des gens non identifiés dans un autre endroit et ont jeté son corps dans sa maisonnette pour brouiller les enquêtes. Le corps sans vie de la victime a été évacué par les membres de sa famille vers la morgue de l'hôpital de Bururi.

20- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 19 janvier 2024, sur la 2^{ème} avenue, quartier Magarama, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un prénommé Bonith, originaire de la commune Rango, province Kayanza, exerçant la fonction de vidange des toilettes dans la ville de Gitega a été retrouvé par des cultivateurs, dans un champ de maïs. Selon Léandre Nzibarega, chef de zone Magarama, le corps sans vie de la victime n'avait aucune blessure. La police de la protection civile a transporté le cadavre vers la morgue de l'hôpital régional de Gitega en attendant que sa famille prépare son inhumation.

21- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 22 janvier 2024 vers 14 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans la rivière Kanabukoro séparant la colline Kigarama de la commune Butaganzwa et la colline Mikamba de la commune Matongo. Selon des sources sur place, ce cadavre n'avait pas de blessure. Les mêmes sources indiquent que les cultivateurs qui ont retrouvé le corps sans vie ont alerté Léonidas Niyimbona, chef de colline Kigarama et celui-ci a eu l'ordre de Janvière Kanyana, administrateur de Butaganzwa, d'enterrer le cadavre au cimetière de Kigarama.

22- Un détenu mort à la prison de Bururi

Dans la nuit du 24 au 25 janvier 2024, à la prison de Bururi, Antoine Nimpagaritse, âgé de 50 ans, originaire de la localité de Kigamba, sur la colline Taba, commune Mugamba, province Burundi, est mort suite à la négligence du responsable du service médical. Selon des sources sur place, ce détenu venait de passer plus d'une semaine dans un mauvais état de santé. Il bénéficiait des soins de santé dans le CDS de cette prison. Agnès Nshimirimana, responsable du service médical, a refusé de lui accorder le transfert pour aller se faire soigner à l'hôpital de Bururi. Ce détenu a fini par rendre son âme dans cette prison. Signalons qu'il avait été, en date du 14 novembre 2023, accusé de tuer une personne avant d'être arrêté et détenu au cachot de la police à Mugamba durant 2 mois avant d'être transféré, en date du 15 janvier 2024, à la prison de Bururi où il est décédé suite à la malaria.

23- Trois corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 25 janvier 2024, sur la colline Ruhembe, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 3 corps sans vie d'hommes non identifiés et en état de décomposition, portant des tenues de la police burundaise ont été retrouvés par des gardes forestiers de la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ces 3 corps étaient ligotés et attachés séparément sur un arbre. Ces corps sans vie avaient des signes montrant qu'ils ont reçu des coups dans le visage. Les gardes forestiers ont vite alerté les militaires qui assurent la sécurité de la forêt dans cette réserve naturelle mais ces derniers n'ont pas répondu à leur appel. Les mêmes sources ont indiqué que ces gardes ont ensuite alerté Christian Nkurikiye, Administrateur de Bukinanyana qui a directement intervenu et a immédiatement ordonné l'inhumation de ces cadavres au même endroit par les jeunes Imbonerakure.

24- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 26 janvier 2024 vers 10 heures, sur la sous-colline Bihaha, colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie de Jacqueline Nsavyimana, cultivatrice âgée de 35 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé à l'intérieur de sa maison, décapitée après avoir été violée. Selon des sources sur place, le corps de Jacqueline gisait dans le sang, sans habits et avait des signes montrant que la victime a été violée avant d'être tuée. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure patrouillent jour et nuit, dans cette localité. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Cibitoke par Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda. La famille de la victime a sollicité des enquêtes pour identifier les auteurs mais en vain.

Bref et sans être exhaustif, au moins 27 personnes ont été tuées et 9 autres ont été blessées au cours du mois de janvier 2024

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	3	1
Bururi	0	0	1	0	2	0	0	0	1	0	4	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	9	0
Gitega	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Karuzi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	2	1
Kirundo	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1
Totaux	0	0	2	0	9	8	0	0	16	1	27	9

IV. DES CAS DE VSBG

Malgré l'existence de la loi qui réprime les actes de VSBG en vigueur au Burundi depuis 2016 et les initiatives entreprises par les différents intervenants au Burundi, les cas de victimes des VSBG ne cessent d'être enregistrés. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteurs et victimes alors que cela est puni par la même loi. D'autres autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. C'est ce qui réduit le nombre de cas de présumés auteurs qui sont traduits en justice.

Ainsi, au cours du mois de janvier 2024, seulement 6 cas de VSBG ont été identifiés par les observateurs de l'APRODH.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fille violée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 3 janvier 2024, sur la colline Ruhehe, au centre de la commune Bugabira, province Kirundo, B. âgée de 12 ans, native de la sous-colline Nunga, colline Kiyonza de la même commune, a été violée par le prénommé Eliphase âgé de 35 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, B. avait quitté sa colline natale à la recherche du travail au centre de la commune Bugabira et a été hébergée chez la dénommée Wimana, professionnelle de sexe. Selon les mêmes sources, cette dernière l'a livrée à l'un des clients qui se présentait, Eliphase. La victime a crié au secours et Eliphase a pris le large. La victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo pour des soins médicaux et ne marchait que sur une chaise roulante. Deux jours après, le présumé auteur a été arrêté par le procureur de la République en province Kirundo. Les mêmes sources ont indiqué qu'Eliphase a bénéficié d'une liberté provisoire par le biais du même procureur et a depuis disparu.

2- Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 3 janvier 2024 vers 16 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, A.I. âgée de 15 ans, a été violée par 2 hommes non identifiés dans des champs quand elle recherchait de l'herbe pour nourrir ses cochons. Selon la victime, 2 hommes sont arrivés sur les lieux et l'ont menacées, l'accusant de couper des herbes dans des champs qui ne lui appartiennent pas. Selon toujours la victime, ces hommes se sont emparés d'elle et elle a crié au secours mais en vain. La fille est rentrée sans force et sa tutrice A.N. n'a rien fait pour la faire soigner.

3- Une fille violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 7 janvier 2024, sur la colline Kibimba, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.B. orpheline âgée de 12 ans vivant avec son grand-père a été violée par Denis Gahungu, âgé de 21 ans. Selon des sources sur place, A.B. était allée chercher du bois de chauffage en compagnie de Sandrine, une fille de son âge. En cours de chemin, près de la rivière Nyankorokoro, elles ont rencontré Denis et ce dernier s'est précipité sur A.B. et l'a violée. De retour à la maison, elles ont raconté ce qui leur est arrivé et la victime a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du poste de police de Nyabitsinda.

4- Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 10 janvier 2024, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, I.G.A. âgée de 5 ans, a été violée par Fulgence Siyoguheba, âgé de 20 ans, aide maçon. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé l'enfant dans sa maison et l'a violée. Selon les mêmes sources, I.G.A. a été conduite à l'hôpital Amahoro de Birimba puis au Centre Humura de la province Rumonge. Les mêmes sources ont indiqué que le présumé auteur a été arrêté par des policiers, en date du 12 janvier 2024 et conduit au cachot de la police à Rumonge.

5- Deux fillettes violées en commune et province Muramvya

En date du 16 janvier 2024, vers 17 heures, sur la sous-colline Muyange, colline, commune et province Muramvya, K.A. âgée de 4 ans et M.A. âgée de 5 ans ont été violées par Donatien Niyonzima, cultivateur âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré les 2 fillettes dans une petite brousse où elles gardaient des chèvres. Le présumé auteur leur a donné, chacune, un billet de 100 FBU et leur a demandé d'enlever les habits et les a violées. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par Euphémie Ndayizeye, la mère de K.A. qui a directement crié au secours. Le présumé auteur a tenté de prendre le large mais il a directement été arrêté par la population et conduit au poste de police de Muramvya. Les 2 victimes ont été transportées à l'hôpital de Muramvya et les tests médicaux ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été jugé, le lendemain, dans un procès de flagrante où il a été condamné à 21 ans de servitude pénale avant d'être conduit à la prison de Muramvya.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

La torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants sont infligées, selon les témoignages des populations, aux personnes arrêtées arbitrairement dans les différents cachots clandestins installés par les agents du SNR à travers le pays. Au cours du mois de janvier 2024, un seul cas a été porté à la connaissance des observateurs de l'APRODH à savoir :

Une personne torturée en commune et province Kirundo

En date du 8 janvier 2024, sur la colline Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, le prénommé Jean Paul a été brûlé à l'essence sur son sexe, ses bras et les côtes par Emery Ndikumana, membre de la milice Imbonerakure et directeur de l'ECOFO Kavoma du ressort de la DCE Kirundo. Selon des sources sur place, dans la nuit du 6 janvier 2024, des voleurs ont ravagé presque toute la ville de Kirundo et la voiture d'Emery a été vidée du carburant par un voleur qui y a laissé un de ses habits. Il a été conclu, sans preuves, que cet habit était celui de Jean Paul. Selon les mêmes sources, Jean Paul a été recherché et arrêté par les jeunes Imbonerakure dirigés par Emery Ndikumana. Il a été brûlé à l'essence, tabassé avant d'être conduit au cachot du parquet de Kirundo où il a été détenu sans aucun traitement médical. Emery a également été arrêté et détenu en date du 13 janvier 2024.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

IV.1. Tableau de la situation carcérale au 31 janvier 2024

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	487	183	8	266	30							2	3	243,50%
Bururi	250	493	302	32	145	14							2	3	197,20%
Gitega	400	1 578	683	79	731	85							9	8	394,50%
Mpimba	800	5 015	3 295	282	1415	23							23	24	626,88%
Muramvya	100	886	312	15	514	45							7	3	886,00%
Muyinga	300	699	195	14	447	43							5	1	233,00%
Ngozi (F)	250	195		63		105		6		21			9	8	78,00%
Ngozi (H)	400	1 769	584		1185										442,25%
Rumonge	800	1224	479	17	672	56							3	2	154,00%
Rutana	350	554	193	16	326	19							2	1	158,29%
Ruyigi	300	828	306	23	457	42							10	2	276,00%
CMCL Ruyigi	72	85					11		74						118,06%
CMCL Rumonge	72	85					16		69						118,06%
TOTAUX	4 294	13 898	6 532	549	6 158	462	27	6	143	21	-	-	72	55	323,66%
			6 532+549=7 081		6 158+462=6 620		27+6=33		143+21=164				72+55=127		

La population pénitentiaire est de 13 898 détenus + 127 nourrissons = 14 025

Le total des prévenus est de 7 081 adultes + 33 mineurs = 7 114

Le total des condamnés est de 6 620 adultes + 164 mineurs = 6 784

IV.2. Analyse critique de la situation carcérale

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de janvier 2024 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation carcérale est restée alarmante dans la plupart des milieux carcéraux du pays et a même augmenté d'une façon vertigineuse. Les effectifs de la population pénitentiaire par rapport aux mois précédents en disent long.

Si nous prenons comme référence le dernier trimestre de l'année 2023, nous constatons que la courbe d'augmentation de la population pénitentiaire, de mois en mois, est très inquiétante. Rappelons que la capacité d'accueil qui est de 4.294 personnes n'a jamais augmenté depuis belle lurette puisque les infrastructures d'accueil n'ont connu aucune modification.

Le tableau ci-dessous le montre clairement :

Situation \ Mois	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
Population pénitentiaire	13 554	13 754	13 646	14 025
Prévenus	6 802	6 978	6 713	7 114
Condamnés	6 626	6 650	6 803	6 784

Ce tableau montre clairement que, depuis le mois d'octobre 2023, les effectifs de la population pénitentiaire n'ont cessé de grimper jusqu'au mois de la production du présent rapport, passant de 13 554 (en Octobre 2023) à 14.025 détenus (en janvier 2024). C'est ainsi que la population pénitentiaire a passé de 3,15 à 3,27 fois de sa capacité d'accueil.

De plus, sur 11 maisons pénitentiaires et 2 centres de rééducation que compte le pays, seule la prison de Ngozi pour femmes est en dessous de 100% avec 78,00%. Même les centres de rééducation qui étaient en dessous de 100% ont déjà dépassé le cap. Cela témoigne davantage que la surpopulation dans les maisons carcérales est une triste réalité dans le pays.

Cela étant, le problème s'est empiré au vu et au su de l'administration pénitentiaire et des autorités judiciaires mais aucune mesure n'a été prise pour y remédier. Même les mesures qui ont été prises n'ont apporté aucun effet significatif.

VII. CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que les violations des droits humains sont une triste réalité au Burundi et que le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier et traduire les auteurs en justice conformément à la loi, ce qui contribuerait à décourager les auteurs. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit en toute impunité. Ainsi, au moins 27 personnes ont été tuées, 66 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues, 1 personne a été victime des actes de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants tandis que 6 personnes ont été victimes d'actes de VSBG.

En ce qui concerne la situation carcérale, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants ; donc une surpopulation et une promiscuité sans commune mesure. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines d'entre elles ont été acquittées. Mêmes celles qui sont relaxées sont de nouveau arrêtées quelques jours après par des jeunes Imbonerakure et/ou des agents du SNR et qui ne sont jamais inquiétés.

Il est donc évident que la situation des droits humains au Burundi se détériore au jour le jour. C'est pourquoi, à l'état actuel des choses, l'APRODH ne se lassera point de lancer des cris d'alarme. Ainsi, elle recommande ce qui suit :

• Au gouvernement du Burundi

- ✓ De prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
- ✓ De mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi ;
- ✓ De renoncer aux arrestations et détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
- ✓ D'entreprendre des efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation qui mine ces milieux et qui constitue une violation des droits fondamentaux des prisonniers.

• Aux PTF

- ✓ De soutenir du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le secteur judiciaire et sécuritaire ;
- ✓ D'appuyer financièrement toute initiative en rapport avec le maintien de la paix et la sécurité en général et la protection des droits de la personne humaine en particulier.

• A la population

- ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes ;
- ✓ De suivre de près toutes les violations des droits humains et de les dénoncer auprès des autorités et des défenseurs des droits humains.